



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 29	DCM 98-2022 Date de la convocation : mardi 21 février 2023
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, HARDEMAN Guislaine, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie, MASSONNET Christian, SCHULIAR Christian, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu, TESSIER Sandra GIRAUDON Stéphane, DENJEAN Lucie, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, ANGLES Thierry **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine, EVOUNA NGUEMA Graziella par CHOMEL Chantal, ESTRADE Nathalie par NICOLAS Pierre, VALETTE Martine par Maxime PONS , FOULQUIER Audrey par Albert RUST , BLOND Laurent par M GUILLET Marie, MALDONADO Nicolas par SCHMITT Jérôme, CALVERIE Marina par ANGLES Thierry.

DELIBERATION DE SOUTIEN A LA RURALITE, AUX TRADITIONS LOCALES ET VOTE D'UNE SUBVENTION

Alors que certaines voix s'élèvent pour réformer la tradition bouvine, Saint-Georges d'Orques, village fort de son identité « Entre traditions et modernité » entend bien défendre ses valeurs culturelles, sportives et patrimoniales.

Au même titre que la viticulture avec son appellation « Saint-Georges d'Orques » et le tambourin, la tradition bouvine fait partie intégrante de la vie du village.

Il a le privilège d'abriter Le club taurin "Le Trident » et des arènes municipales pour perpétuer la tradition à travers les abrivados, les encierros, les Bandidos et les longues qui sont particuliers appréciés par les villageois, bien au-delà des seuls aficionados.



Parce qu'il est primordial que nous défendions nos traditions, notre patrimoine, notre culture et notre ruralité, il convient de soutenir l'association "**Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions**", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents, organisatrice de la manifestation le 11 février dernier à Montpellier pour défendre nos valeurs. Valeurs qui se transmettent de génération en génération et suscitent une appétence avérée chez notre jeunesse.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De voter cette délibération de principe pour soutenir nos traditions locales et la ruralité
- D'attribuer une subvention de 250 € à l'association **Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions**

L'Assemblée Délibérante à la majorité décide :

- **de voter cette délibération de principe pour soutenir nos traditions locales et la ruralité**
- **d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions.**

Pour	Ne veut pas prendre part au vote
24	5 : T ANGLES, M BOUCHAMI, S ARTERO, JM CAZILHAC, M CALVERIE

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François



Transmis le :
Publié le